

22. Recherches d'Adélaïde par rapport à son projet dans les Lettres de Clorivière

1. Vous voulez tout ensemble vous adonner aux **œuvres de charité**, suivant l'attrait que le Seigneur vous donne pour ces sortes d'œuvres, et jouir des avantages de la vie religieuse et commune ; Il semblerait qu'une vie telle que celle des Filles de St Thomas satisferait à ce double attrait. Mais non. L'objet de votre charité, ce ne sont point précisément *les pauvres qui sont dans les hôpitaux, parce que ceux-là vous semblent suffisamment assistés*, ce sont *les pauvres qui sont délaissés dans leurs maisons*, et qui souvent sont dans la plus grande misère, et c'est afin d'être en état de les assister que vous croyez devoir garder la propriété de vos biens. A ne considérer que ce dernier objet, ce serait un moyen d'y satisfaire pleinement que de vous associer à la Congrégation des Dames de la Charité, et de faire plus assidûment et par vous-même ce qui leur est prescrit. Mais vous voulez en outre joindre à ces œuvres de charité le mérite propre de la Religion, **la pratique des vœux de Pauvreté, Chasteté et d'Obéissance**, autant que cette pratique est compatible avec l'exercice de ces œuvres de charité, elles que je viens de mentionner.

Il faut donc, ce qu'il semble, que vous soyez dans une Communauté ; et que dans cette Communauté, vous puissiez **sortir librement** ; que la Supérieure de cette Communauté vous permette de suivre l'ordre de la Communauté, que de votre côté vous soyez astreinte à observer à l'égard de cette Supérieure les devoirs d'une religieuse, au moins à **certains points essentiels** ; et ces points devraient être bien spécifiés, avant de vous engager à rien. Comme il n'y a rien de tel que l'usage, pour nous éclairer sur ce qui convient et ce qui ne convient pas, c'est pour cela que vous voulez faire un essai, qui serait comme une espèce de temps de probation ou de Noviciat.

Mais où ? (Rien à Rennes p. 57). Donc, à la Croix de St Servan avec Mère Marie de Jésus...

(27 mars 1788)

Son essai commencera en septembre à La Croix de Saint Servan.

2. 21 octobre 1788. Bien distinguer les rôles du Père spirituel et de la Supérieure !!
Par rapport au détail de ses bonnes œuvres et de **ses aumônes**.

3. 21 janvier 1789. 'Je ne vois rien que de bon dans ce que vous me proposez, et il semble que Dieu vous donne en cela le moyen ou plutôt l'occasion de satisfaire **le double attrait qu'il vous a donné**. Mais vos facultés répondent-elles à vos désirs ? Il ne faut pas sans doute s'inquiéter ; il faut avoir une grande confiance dans la divine Providence, c'est-à-dire, que , quand nous avons entrepris quelque bonne œuvre sous sa direction, parce que le devoir ou les circonstances la demandaient de nous, il faut espérer qu'elle nous fournira tout ce qui sera nécessaire pour l'achever ; mais, à moins de lumières extraordinaires, et qu'on en soit conduit par des voies peu communes, il est nécessaire de considérer bien toutes choses avant de rien entreprendre. Mais adressez-vous à la Mère Marie de Jésus...

Au reste, persévérez toujours dans vos bons sentiments ; et prenez plutôt à donner toute la perfection, dont vous êtes capable, aux actions que vous faites

qu'à entreprendre de nouvelles choses pour Dieu. Il faut plutôt attendre que Dieu nous les amène, qu'il ne faut les rechercher soi-même. C'est un moyen d'éviter la légèreté et l'inquiétude de l'esprit, qui se repait de nouveautés.

Puis il y avait aussi pour Adélaïde le projet d'aller en Amérique (cf lettre du 7 mars 1791). 'Elle y ferait du bien, mais elle en ferait davantage ici' lui dit le Père de Clorivière...